



CLUB FORMATEUR DEPARTEMENTAL

GUIDE D'AUTO-EVALUATION

Les questions qui reviennent le plus souvent

Pour quelle date doit-on envoyer le dossier ? et qui instruit le dossier ?

Vous pouvez déposer votre dossier à partir du mois de Septembre afin d'être suivi. Les dossiers sont étudiés par la Sous-commission « CLUB FORMATEUR DEPARTEMENTAL ».

Date limite de dépôt 31 Mars, tout dossier déposé au-delà de cette date ne sera pas pris en compte.

1^{er} cas : le dossier est recevable en l'état. Il sera présenté au prochain Bureau Directeur pour validation.

2^{ème} cas : le dossier est insuffisant après avis de la sous-commission « CLUB FORMATEUR DEPARTEMENTAL ». Il est renvoyé au club avec une analyse qui explique ce qui manque au dossier.

Si on a des difficultés, des questions pour monter le dossier, à qui doit-on s'adresser ?

Prendre contact avec la sous-commission « CLUB FORMATEUR DEPARTEMENTAL » par email : cd13basket.ctf.jacquet@gmail.com

Les membres de la sous-commission sont à votre disposition.

Une fois le titre donné, que se passe-t-il ?

Après l'avis favorable de la sous-commission « CLUB FORMATEUR DEPARTEMENTAL » et validation du bureau Directeur, vous recevez un mail informant votre obtention de la reconnaissance « CLUB FORMATEUR DEPARTEMENTAL ».